

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 7 avril 1910.

DÉPUIS ma dernière correspondance divers événements se sont produits dans la Ville éternelle : les uns graves et pleins de préoccupations pour l'avenir ; les autres d'actualité et sans répercussion sur le lointain ; d'autres enfin d'importance moindre, mais intéressants cependant à connaître.

— Commençons par ces derniers. Nous avons enfin un secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites. Il y avait si longtemps qu'on l'attendait, qu'on commençait à se demander si le Souverain-Pontife ne voulait pas, par cette vacance prolongée, montrer l'inutilité de ce rouage. Pourquoi le pape a-t-il attendu si longtemps ? Voilà, sans me départir d'une réserve naturelle, ce que je puis dire à ce sujet. L'ancien secrétaire des Rites mourait le 6 août de l'année dernière, sur le chemin de la pourpre, et sa charge devenait vacante. Il faut savoir que le secrétaire de cette Congrégation avait un traitement fixe de 500 francs par mois, et de plus était chanoine d'une basilique patriarcale, ordinairement Saint-Jean-de-Latran, ce qui ajoutait 350 francs par mois à son traitement. Pie X profita de la mort de Mgr Panici pour réduire ces traitements. Il mit sur le même pied le secrétaire, le substitut et le sous-substitut des Rites, leur assignant à chacun une somme de 60 écus romains par mois soit 326 francs. Il supprima aussi le canonicat de basilique qui était, d'après l'usage, attaché à cette charge. Mgr di Fava occupant depuis une vingtaine d'années la charge de substitut de la Congrégation des Rites, et sur qui pesait tout le travail, était, on peut le dire, la cheville ouvrière de cet important dicastère. Aussi au commencement du mois de novembre, à la réouverture des bureaux sa nomination semblait pour plusieurs décidée en principe. Mais il est à Rome une règle, ou au moins un usage, en vertu

er : 10 7 ans et 7
iment) ; 20 une
ms du pape, dans
vants (du 6 au 22